Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20221003-DM20220929\_26-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de procurations : 14

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Claude GIRARD Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-**RANDRIAN** Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD Madame Christine MARTIN Madame Océane CHARRET-GODARD Monsieur Denis HAMEAU Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA

Monsieur Nicolas SCHOUTITH Monsieur Jean-Philippe MOREL Monsieur Christophe AVENA Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Madame Lydie PFANDER-MENY Monsieur Jean-François COURGEY Madame Caroline JACQUEMARD Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAEGY Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE Madame Hana WALIDI-ALAOUI Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Bénédicte PERSON-PICARD Madame Catherine VICTOR Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Jean-Marc RETY Monsieur Jean-marc GONCALVES Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Catherine PAGEALIX Monsieur Didier RELOT Monsieur Patrick BAUDEMENT Madame Monique BAYARD Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Madame Céline RABUT Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

#### Membres absents:

Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Patrick CHAPUIS

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICHI
Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

DM20220929 26 N°26 - 1/2

**OBJET: VOEUX** 

# Bouclier tarifaire de l'énergie

Les collectivités locales subissent depuis plusieurs mois une augmentation de leurs dépenses obligatoires, avec notamment :

- L'augmentation du point d'indice de la fonction publique le 1er Juillet 2022, légitime, mais entrainant une hausse des dépenses de personnel.
- La hausse des prix des denrées alimentaires qui impacte le coût de la restauration scolaire.
- La hausse des taux d'intérêt qui accroît les charges financières.

C'est dans ce contexte qu'intervient une flambée inédite des prix de l'énergie (gaz, électricité, carburants) en raison notamment de la guerre en Ukraine et de l'indisponibilité pour maintenance de réacteurs nucléaires en France.

A Dijon Métropole, les marges de manœuvre pour faire face à cette augmentation des dépenses sont faibles, puisque le pacte financier et fiscal a déjà validé en Mars 2022 une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire et une augmentation exorbitante de la taxe foncière.

Le Gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire en direction des communes avec un plafonnement de la hausse à 15%, en janvier pour le gaz, en février pour l'électricité. Hélas, ce bouclier se cantonne aux petites collectivités, dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à deux millions d'euros.

Elle exclut donc les villes et les métropoles. Or, ce sont bien celles-ci qui disposent des équipements, notamment sportifs et culturels, les plus énergivores.

Il faut donc préserver les marges de manœuvre et les capacités d'investissement de nos territoires, qui sont d'ailleurs souvent les plus entreprenants dans le domaine de la transition énergétique.

C'est pourquoi, à l'instar de l'Association des Maires de France et de France Urbaine, le Conseil de Dijon Métropole, réuni le 29 Septembre 2022, demande au Gouvernement de mettre en place, via le projet de loi de finances pour 2023, un bouclier tarifaire pour protéger les villes et les métropoles contre la flambée des prix de l'énergie.

# Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de rejeter le voeu

Scrutin Pour: 13 Abstention: 0

Contre: 71 Ne se prononce pas: 0

DONT 14 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20220929 26 N°26 - 2/2